

L'avenir de l'Europe et de l'UE est en jeu. Une crise n'est jamais simplement une crise, elle est aussi une chance, un événement critique (et parfois dramatique), qui rend un changement profond (eine Wende) dans la politique et le comportement des hommes responsables, sinon nécessaire, du moins possible. C'est ce qui est le cas en Europe depuis bientôt un an et plus.

On ne va pas faire un résumé de ce qui s'est passée ces derniers mois. L'euro et les banques se trouvent au centre des préoccupations, les dettes excessives de plusieurs pays donnent lieu de s'inquiéter. On a l'impression que des solutions intergouvernementales, avec l'aide substantiel de la Banque Centrale Européenne et de la Banque Mondiale, ne suffisent pas complètement, quoique on doit apprécier leur soutien remarquable.

La crise nous ouvre les yeux. On se rend de plus en plus compte qu'un système largement intergouvernemental ne suffit pas à maîtriser la situation actuelle. Une autorité européenne centrale est de mise et on ne peut plus éviter des mesures strictement européennes, qui sont prises par une institution européenne, responsable seulement au Parlement Européen. C'est à dire, des compétences et des mesures de caractère fédéral. L'Euro, l'Union monétaire exigent une autorité fédérale. Une autre solution n'est pas imaginable, et n'est pas possible. On l'a toujours bien su, surtout aux Pays-Bas, l'état membre qui dès le début de l'intégration européenne a soutenu avec vigueur la thèse de la fédéralisation de l'Europe. Peut être plus que aucun autre pays de l'UE. Il est donc triste de voir que ce pays non seulement ait rejeté une constitution européenne très modeste, mais encore s'oppose farouchement contre toute tendance fédérale. C'est une lâcheté, j'ose dire sans aucun argument valable. Et pourtant la solution fédérale est la seule réellement possible, et à la longue même les PB devront l'accepter.

Finalement. Le système fédéral est déjà largement en place, comme la primauté du droit européen sur le droit national et surtout la doctrine et pratique des *implied powers*. Néanmoins, on ne le dit pas, on a peur, Angst domine les idées et les gestes de certains politiciens. La continuation de l'Intégration européenne demande du courage civil, de l'engagement, une foi dans ce qu'on veut atteindre. À mon avis la SEC devra s'engager sans plus dans cette voie. Les arguments substantiels soient encore une fois formulés. Le premier est lié au projet de Constitution, qui a été rejeté par deux pays membres en 2005. Ce projet était d'une signification historique éclatante. Jamais dans l'histoire 27 pays, qui pendant des longues siècles se sont combattus, se sont entre-tués et se sont considérés comme des ennemis déclarés, se sont rejoints et réunis dans le but de mettre définitivement fin à cette triste histoire et commencer une histoire cette fois commune avec les valeurs communes. C'est de jamais vu. 25 pays étaient en fait disposés à entreprendre cette aventure et que une mince majorité minoritaire seulement dans deux autres pays en a décidé autrement. Et ne pas avec une argumentation bien réfléchie, mais souvent

impulsivement avec des sentiments rebelles contre un gouvernement national. Les responsables européens n'ont pas eu le courage de continuer le projet avec les 25, tout comme en 1949 la Bavière ayant voté contre le projet de constitution pour une Allemagne Fédérale, la constitution est quand/même entrée en vigueur. La Bavière a rejoint la République plus tard, un modèle pour une évolution analogue en Europe en 2005. À mon avis une fois de plus le référendum ne se présente pas comme un instrument de politique très valable, sauf exceptions très strictes. Le *kairos* a donc passé, mais pas tout à fait. L'entreprise commune des 27 États reste impressionnante, et même sans nouvelle constitution, elle présente une garantie contre une nouvelle guerre et une procédure judiciaire au cas de conflits imprévus. Ici même se présente le premier argument, l'UE offre des solutions pacifiques aux conflits éventuels entre les États membres ou encore concernant la situation juridique des citoyens européens.

Une deuxième considération se réfère au patrimoine commun européen, comme la culture, façon de vivre, religion et surtout les valeurs essentielles. Parmi ces facteurs le principe de la liberté occupe la place centrale. La liberté n'est pas une valeur elle-même, mais plutôt la source de toutes les valeurs, le vrai, le bon et le beau. Ainsi, la culture ne peut/elle **pas** être comprise comme **la création** des valeurs (comme le dit Campagnolo), mais plutôt comme une certaine façon de **réaliser** des valeurs déjà existantes. Des valeurs ne sont pas créées par nous, mais elles sont **connues** (*Wertfühlen*) par nous et réalisées ensuite (Max Scheler). Il n'est pas possible de développer ici cette philosophie des valeurs, qu'on trouve d'ailleurs également dans une certaine mesure chez Paul Ricoeur. Je mets l'accent seulement sur la place essentielle du principe de la liberté. La liberté, comme principe central de l'existence humaine et de chaque organisation de la société, a été inventée en Europe et a été répandue depuis partout dans le monde. Cette liberté et les valeurs qui en découlent doivent être protégées et l'intégration européenne y est l'instrument royal.

Le commissaire Vivian Reding a récemment développé un projet intéressant pour une intégration poussée de l'UE. On parle même d'un nouveau projet de Constitution. Ces projets méritent toute considération sérieuse dans cette période de scepticisme. J'espère qu'aussi dans mon pays (les Pays-Bas) le scepticisme européen soit repoussé. L'initiative récente du PVV (le parti de Geert Wilders) d'installer un lieu où on peut se plaindre en cas de dérangement par les immigrés polonaise (des citoyens européens comme nous) est plus que scandaleux et présente une violation profonde de toutes les valeurs européennes, les droits de l'homme inclus. L'attitude lâche du gouvernement néerlandais, qui refuse de prendre position, me fait beaucoup honte.

Damiaan Meuwissen Membre du Conseil Exécutif de la SEC

Ancien professeur d'université (droit constitutionnel, philosophie du droit).